





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-160**

Séance publique du

2 mai 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20160502- lmc188309-DE-1-1 |
| Date de signature : 03/05/2016 |
| Date de réception : mardi 3 mai 2016 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : MARCHÉ DE CONCEPTION, DE FABRICATION ET DE FOURNITURE DE CHARIOTS DE PROPRIÉTÉ POUR LE SERVICE DU NETTOIEMENT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 2 mai 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/04/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Madame Odile BONTHOUX, Madame Christine BERNARD à Madame Charlotte BENON, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Ravi ANDRE, Madame Liliane PIERRON à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2016

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE DE CONCEPTION, DE FABRICATION ET DE FOURNITURE DE CHARIOTS DE PROPETE POUR LE SERVICE DU NETTOIEMENT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHE- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La consultation a pour objet de concevoir et de réaliser 1 prototype de chariot de propreté qui pourra s'adapter tant à l'équipe du matin qu'à celle de l'après-midi.

Cette mission fera appel à des compétences en ingénierie mécanique, en menuiserie en acier, serrurerie et ergonomie.

Toute cette consultation va dans le sens d'une amélioration des conditions de travail des agents chargés d'utiliser ce matériel dans les rues de la Commune d'Aix-en-Provence.

Les prestations ne sont pas décomposées en lots.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics avec un montant minimum et maximum pour la période initiale et pour chaque période de reconduction défini comme suit :

Minimum : 5 000 € HT
Maximum : 90 000 € HT

Les prestations seront rémunérées sur la base des prix unitaires indiqués dans le Bordereau des Prix Unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, à compter de sa notification.

Le marché pourra être reconduit par tacite reconduction par période d'un an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur, et sans toutefois excéder le 31 décembre 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2015-39 EL a été adressé le 1^{er} septembre 2015 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E.....paru le 4 septembre 2015
- B.O.A.M.P.....paru le 2 septembre 2015

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achat-public.com

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis était fixée au lundi 26 Octobre 2015 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 3 plis dont 0 dématérialisé.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- 1- Valeur technique..... 60%
- 2 – Prix des prestations.....30 %
- 3 – Délais10 %

Aucune variante ni prestation supplémentaire ou alternative n'était autorisée.

Au cours de la séance du 25 Novembre 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de déclarer cette consultation sans suite, les 3 offres étant irrégulières.

Les propositions des candidats étant toutefois jugées très intéressantes par le service, cette consultation a donc été relancée sous la forme d'un marché négocié avec les 3 candidats s'étant initialement présentés.

La date limite de remise des plis était fixée au jeudi 21 Janvier 2016 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 2 plis dont 0 dématérialisé.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation demeurent inchangés.

Au cours de la séance du 25 Février 2016, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SERI.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché relatif à la conception et la réalisation d'un chariot de propreté pour le service du nettoyage de la Ville, ses reconductions et tous les documents s'y rapportant, avec la société SERI pour un montant minimum de 5 000 € HT et un montant maximum de 90 000 € HT par période.

DL.2016-160 - MARCHE DE CONCEPTION, DE FABRICATION ET DE FOURNITURE DE CHARIOTS DE PROPRETE POUR LE SERVICE DU NETTOIEMENT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE - SIGNATURE DU MARCHE-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 42 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)